

II. Annexes

A. Transposition des notes d'épreuves en moyennes annuelles de livret scolaire pour l'année de Terminale pour les baccalauréats général et technologique de la session 2020 (moyenne des moyennes trimestrielles pré-confinement)

A.1 VOIE GENERALE

Série ES

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	Note après modalités Covid-19 (livret scolaire ou dossier de contrôle continu) Bac 2020	COEFFICIENT bac 2020
Epreuves anticipées					
1. Français	2	Ecrite	4 heures	Note de l'épreuve anticipée	2
2. Français	2	Orale	20 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
3. Sciences	2	Ecrite	1 heure 30 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2
Travaux personnels encadrés	2	Orale	30 minutes	Note de l'épreuve anticipée	2 (*)
Epreuves terminales					
4. Histoire-géographie	5	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de l'histoire-géographie	5
5. Mathématiques (enseignement commun)	5 ou 5 + 2	Ecrite	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de mathématiques	5
Mathématiques (enseignement de spécialité)	2	Ecrite	Intégrée à l'épreuve de mathématiques	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité mathématiques	2 (1)
6. Sciences économiques et sociales (enseignement commun)	7 ou 7 + 2	Ecrite	4h ou 4h + 1h	Moyenne annuelle de l'enseignement de sciences économiques et sociales	7
Sciences sociales et politiques (enseignement de spécialité)	2	Ecrite	1h accolée à l'épreuve	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité sciences scolaire et politiques	2 (1)
Économie approfondie (enseignement de spécialité)	2	Ecrite	1h accolée à l'épreuve	Moyenne annuelle de l'enseignement de spécialité économie approfondie	2 (1)
7. Langue vivante 1	3	Ecrite + orale	3 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 1	3

8. Langue vivante 2	2	Ecrite + orale	2 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de langue vivante 2	2
9. Philosophie	4	Ecrite	4 heures	Moyenne annuelle de l'enseignement de philosophie	4
10. Education physique et sportive	2		CCF (2)	Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
Education physique et sportive de complément (3)	2		CCF (2)	Si au moins 2 CCF : moyenne des CCF Si 1 seul CCF : moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu Si aucun CCF : : note de contrôle continu attribuée si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.	2
11. Epreuves facultatives (4)					
Arts (Arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; LCA latin, LCA grec ; Langue vivante 3, Informatique et création numérique, LSF				Moyenne annuelle de l'enseignement selon l'option facultative choisie	(5)

(*) nombre de point supérieur à la moyenne multiplié par deux

(1) Lorsque le candidat a choisi la spécialité. Lorsqu'une note commune est transmise au titre de l'enseignement commun et de l'enseignement de spécialité, elle est établie en retenant la moyenne coefficientée des moyennes annuelles respectives de chacun de ces deux enseignements.

(2) Contrôle en cours de formation (cf. arrêté du 9 avril 2002 relatif aux épreuves d'éducation physique et sportive aux baccalauréats).

(3) Pour les candidats ayant suivi l'enseignement d'EPS de complément.

(4) deux épreuves au maximum

(5) Si le candidat choisi une seule option facultative les points au dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par deux

Si le candidat choisi l'option LCA latin ou LCA grec, les points au dessus de la moyenne annuelle sont multipliés par trois

Si le candidat choisi deux options facultatives, seuls les points au dessus de la moyenne annuelle sont pris en compte pour la deuxième option facultative